



Pour son premier projet scénique, le collectif [Acte\[Six\]](#) s'est intéressé aux *Musiques interdites*, celles censurées par le régime nazi. Samuel Hengebaert et David Lescot proposent un répertoire, interprété sous forme d'un cabaret, les 13 et 14 novembre au [Théâtre de Caen](#) et le 4 juin à la chapelle Corneille avec l'[Opéra de Normandie Rouen](#).

C'est un hommage à des compositrices et compositeurs. Toutes et tous ont contribué au bouillonnement culturel de l'Allemagne. Le régime des nazis a vite stoppé cette effervescence en censurant des œuvres considérées comme « dégénérées ». Malgré la répression, les artistes ont continué à écrire de la musique. Certains l'ont fait en exil ; d'autres, dans les camps de concentration où beaucoup sont morts.

Tout ce répertoire oublié, perdu, caché, le collectif Acte[Six] le fait entendre après un travail de recherche mené avec Élise Petit, directrice du département de Musicologie à l'Université Grenoble-Alpes, spécialiste de la musique du III^e Reich. « *Il y a un corpus gigantesque. Notre répertoire représente une goutte d'eau. Néanmoins, nous apportons notre petite pierre à cet édifice* ». Samuel Hengebaert, altiste et directeur musical, dirige un ensemble de dix interprètes pour faire

entendre des pièces de Gideon Klein, Hanns Eisler, Erwin Schulhoff, Alban Berg, Paul Dessau, Viktor Ullmann, Salomone Rossi, Kurt Weill...

Dans un cabaret

« Nous avons voulu élargir le spectre musical avec des musiques baroques, classiques, jazz..., remarque le chef. Dans les œuvres contemporaines, il y a la volonté d'explorer de nouvelles façons d'écrire de la musique, une envie de faire table rase de cette époque. On ressent de l'espoir dans ces musiques. Ilse Weber, infirmière, déportée à Auschwitz, a composé une comptine évoquant la nature et la joie. On peut même entendre un rossignol. La musique vocale est empreinte d'une poésie teintée de noirceur et d'une espèce de vague à l'âme, d'un espoir d'un lendemain plus lumineux ».

Ce sont ces *Musiques interdites* qu'interprète le collectif Acte[Six], dirigé par Samuel Hengebaert au Théâtre de Caen et à la chapelle Corneille à Rouen. Le directeur musical et David Lescot, metteur en scène, donnent à ce concert une forme de cabaret. *« Je suis un grand admirateur de Thomas Mann et je me suis intéressé à l'histoire de ses enfants, Erika et Klaus Mann qui ont ouverte en janvier 1933 un cabaret libertaire et politique, le Moulin à poivre, vite interdit après l'arrivée d'Hitler au pouvoir ».*

Les concerts dans les cabarets deviennent des actes de résistance. Pour porter ces élans, le collectif Acte[Six] a réuni deux grandes mezzo-sopranos, Éléonore Pancrazi et Lucile Richardot. *« Je travaille avec elles depuis longtemps et elles forment un duo qui fait des miracles. Elles ont la même intensité dans le jeu et l'intention et ont un ressort comique et burlesque »*, indique Samuel Hengebaert. L'ensemble s'approprie avec sobriété et finesse un répertoire éclairant une réalité d'une sombre période et portant les valeurs de la liberté.

Infos pratiques

- **Jeudi 13 et vendredi 14 novembre** à 20 heures au Théâtre de Caen. Tarifs : de 28 à 8 €. Réservation au 02 31 30 48 00 ou [en ligne](#)
- **Jeudi 4 juin 2026** à 20 heures à la chapelle Corneille à Rouen. Tarifs : de 38 à

10 €. Réservation au 02 35 98 74 78 ou [en ligne](#)

- Durée : 1h20